



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Révision de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour le Centre aquatique.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil Communautaire les éléments suivants :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121003-2012-09-26-23-DE
Date de télétransmission : 11/10/2012
Date de réception préfecture : 11/10/2012

Vu la délibération en date du 24 Mars 2010 fixant les modalités d'exécution des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération en date du 28 Mars 2012 approuvant la révision des autorisations de programme et crédits de paiements suite à l'approbation des budgets primitifs 2012,

Vu la délibération du 27 Juin 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements suite à la décision modificative n°1,

Il précise qu'il convient en conséquence d'actualiser l'autorisation de programme et les crédits de paiement existants pour les travaux de construction du centre aquatique intercommunal, il est présenté aux membres de la commission les modifications suivantes :

SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° AP	LIBELLE AP	MONTANT AP Au 27/06/2012	Révision AP	NOUVEAU MONTANT AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-03	Travaux de construction Centre aquatique	11 504 017,51	77 000,00	11 581 017,51	4 104 434,13	6 097 945,05	1 378 638,33

Il ajoute que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et du personnel réunies le 19 septembre 2012.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'actualisation de l'autorisation de programme et les crédits de paiement existants pour les travaux de construction du centre aquatique intercommunal, telle que présentée de façon détaillée ci-dessous.

SUIVI DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° AP	LIBELLE AP	MONTANT AP Au 27/06/2012	Révision AP	NOUVEAU MONTANT AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012
2010-03	Travaux de construction Centre aquatique	11 504 017,51	77 000,00	11 581 017,51	4 104 434,13	6 097 945,05	1 378 638,33

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.